

Foix, le jeudi 23 janvier 2020

Très Haut Débit : Christine Téqui dénonce « une forme de complaisance du Régulateur avec les opérateurs » !

La tension est montée d'un cran lors de l'atelier des « territoires connectés » organisé à Paris le 22 janvier dernier par le Régulateur des Télécoms (ARCEP) auquel participait la présidente du Conseil Départemental de l'Ariège.

Christine Téqui a évoqué la question des tarifs proposés aux opérateurs commerciaux pour venir sur les réseaux en fibre optique portés par les Collectivités comme celui du Département de l'Ariège.

Henri Nayrou, prédécesseur de Christine Téqui à la tête du Département avait déjà alerté le Régulateur, menant la fronde avec quelques Départements mobilisés sur le sujet, mais la nouvelle Présidente ariégeoise insiste en dénonçant une forme de complaisance du Régulateur avec les opérateurs.

Les raisons de sa colère reposent sur trois points :

1. En 2018, l'Ariège a engagé le déploiement de son réseau « fibre » dans le cadre d'une délégation de service public d'une durée définie (23 ans), dans le respect des principes fixés par ce même Régulateur.
2. Le contrat passé avec son délégataire de service public prévoit des modalités et des tarifs qui permettent d'assurer l'équilibre du contrat, acceptées par les différents partenaires.
3. Certains opérateurs veulent imposer de nouvelles règles du jeu : au lieu de payer leur part sur 20 ans, ils veulent payer le même tarif sur 40 voire 60 ans.

Une perspective inacceptable pour la Présidente Christine Téqui qui dénonce le fait que le Régulateur encense une pratique visant à modifier les règles du jeu en cours de contrat, fragilisant ainsi les équilibres financiers portés et assumés par les collectivités. Autrement dit, les contribuables ariégeois, comme ceux de toutes les zones d'initiative publique de France, risquent de financer les déséquilibres dans une vingtaine d'année, ce qui n'est pas acceptable.

Christine TEQUI refuse de subir le chantage des opérateurs pour venir sur les réseaux et demande instamment à l'ARCEP d'assurer son rôle de régulateur et de cesser tout discours conciliant avec les opérateurs au détriment des collectivités.